

243

P  NP

DM50

Projet de construction de l'oléoduc Pipeline  
Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est

Lévis et Montréal-Est

6211-18-011

# **Pour conserver une plus grande partie de nos terres agricoles à une exploitation strictement agricole**

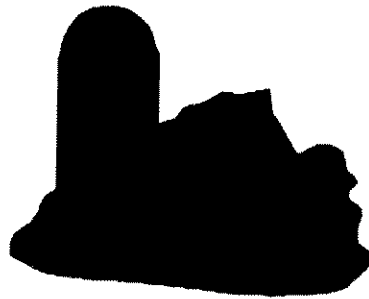
---

**Mémoire présenté par:**

**Ferme Gérard Rainville et fils inc.**

**Représenté par :**

**Mme. Louise Savoie**



**Dans le cadre des audiences publiques du Bureau  
d'audiences publiques sur l'environnement  
Pour le projet Pipeline St-Laurent**



## Table des matières

---

<b>1. Introduction</b>	<b>3</b>
<b>2. Mise en contexte</b>	<b>4</b>
<b>3. Notre proposition</b>	<b>5-6</b>
<b>4. Conclusion</b>	<b>7</b>

## Introduction



---

En tant que propriétaires d'une entreprise agricole, il est de notre devoir de faire tout ce qui est nécessaire pour défendre nos biens. C'est donc pour cette raison, que nous vous présentons ce mémoire.

Ferme Gérard Rainville et Fils inc. est une ferme de troisième génération exploitée par Daniel Rainville, Louise Savoie et depuis maintenant cinq ans Martine Rainville. Située dans la belle région de St-Hyacinthe, la ferme compte 50 vaches en lactation, les génisses de remplacements, ainsi que 350 arpents de terres agricoles. Ces terres se localisent près de la ferme qui elle est située au 7810 ch. Rapide plat sud à St-Hyacinthe. Les terres sont réparties à différents endroits sur 2.5 km au alentour de la ferme.

Le projet de pipeline St-Laurent, nous touche personnellement, car le tracé privilégié par la compagnie, à sélectionner nos terres agricoles pour traverser la rivière Yamaska. Nous faisons donc partie des propriétaires qui s'opposent au tracé privilégié par Pipeline St-Laurent.

## Mise en contexte.

---



C'est le 25 avril 2005 que nous avons entendus parler du projet Pipeline St-Laurent de la compagnie Ultramar. Ils ont fait une première rencontre informative afin de nous expliquer leur projet de construction d'un oléoduc qui relirait leurs installations de Lévis à Montréal.

Depuis cette première rencontre, les responsables du projet, nous ont fournis diverses informations sur la nature du projet, soit la profondeur de l'installation de l'oléoduc, la largeur utilisée pour effectuer les travaux, la largeur conservée par la compagnie et tant que servitude, les compensations offertes pour le dédommagement, les inconvénients encourus et l'échéancier temporel espéré. Pour ce qui est du tracé, il est encore indéterminé. La compagnie s'est assurée de nous transmettre ces informations par écrit et de mettre à notre disposition un site Internet et des numéros de téléphone afin que nous puissions entrer en contact avec eux si nous avons des questions.

Comme il nous manquait plusieurs informations, nous sommes entré en communication avec eux à plusieurs reprises. Les réponses étaient parfois satisfaisantes, parfois contradictoire d'une rencontre à une autre, mais souvent absentes et inconnues, et ce encore aujourd'hui. En voici quelques unes: nous aimerions savoir le tracé exact que Pipeline St-Laurent compte utiliser, pas seulement privilégié, à quel profondeur sera installé l'oléoduc (à 1.20 mètres de la surface du sol ou sous notre système de drainage souterrain qui est de 1 à 1.5 mètres dans le sol), où sera situé la vanne de sectionnement qui sera près de la rivière Yamaska, quelle est la capacité portante du tuyau utilisé, que signifie une charge lourde, qui sera responsable si une fuite survient, pourquoi ne veulent-ils pas nous immuniser de toutes poursuites possible en cas de bris ou de faute non intentionnel, comment définit-on une faute intentionnelle, où prendrons-nous notre eau si en effectuant leur forage directionnel, pour traverser la rivière Yamaska, ils assèchent ou contaminent notre puis souterrain que nous utilisons pour notre consommation personnel et pour notre entreprise, pourquoi suivre une ligne aérienne plutôt que terrestre? Ces questions font partie de la liste de questions non résolues.

De plus, le tracé privilégié par Pipeline St-Laurent, est un tracé très désavantageux pour notre entreprise. Il passe à travers notre terre, soit en diagonale. Le système de drainage sera affecté au complet, notre terre sera divisée en deux lors des travaux. Cela nous occasionnera des difficultés supplémentaires pour cultiver le reste de notre terre. De plus il y aura un rajout de servitude sur une même parcelle de notre terre, il y en a déjà deux servitudes utilisées par Hydro-Québec et une par Esso impérial. Une diminution du prix de notre terre sera prévisible, car une terre quadrillée de servitudes sera évaluée à la baisse lors d'une vente ou même lorsqu'elle sera mise en garantie lors d'exercice de financement.

## Notre proposition.

---



Lorsque nous avons rencontrés les dirigeants du projets Pipeline St-Laurent, nous leur avons fait plusieurs propositions afin de diminuer les impactes sur, nos terres agricoles. Nous ne pouvions pas avoir le «syndrome pas dans ma cours», car nous possédons des terres tout au long de l'autoroute. La différence, c'est qu'il est de moindre impacte pour nous. Nous avons donc fait les suggestions suivantes aux dirigeants de Pipeline St-Laurent.

À St-Hyacinthe, il y a l'oléoduc «fantôme» d'Esso impérial. Nous disons fantôme, car il est inutilisé depuis plusieurs années. Il est déjà existant, il à été gardé en bon état afin qu'il puisse être exploité à nouveau un jour. Nous aurions aimé qu'ils l'utilisent, afin qu'ils diminuent les dommages sur nos terres, nous dirions même d'éliminer une partie de leur travaux à effectuer, puisqu'un oléoduc est déjà présent. Leurs réponses furent bien sur négatives. Ils nous ont mentionnés que les installations existantes étaient insuffisantes à leurs besoins.

Ensuite, nous leur avons proposé de suivre l'autoroute Jean Lessage comme ligne directrice afin de diminuer de beaucoup les dommages fait sur nos terres agricoles, afin qu'ils passent à l'extrémité de nos terres plutôt que de passer en plein centre. Ils nos ont dit que ce tracé n'était pas le tracé à l'étude, et qu'il y avait plus de contraintes pour eux d'utiliser ce genre de tracé, car il y a plus de développement résidentiels près de l'autoroute.

Il ne faut pas que la compagnie oublie le fait qu'elle veut passer sur des terrains privés. Ce n'est pas parce qu'elle est plus grosse et qu'elle génère plus d'argent que nous, qu'elle a le droit de passer sur, ou devrions nous dire, sous nos terres, et que nous acceptions sans rien dire. Ces terres ne sont pas non plus seulement des bouts de terrains que nous entretenons d'années en années. Elles sont aussi notre outil de travail, que nous avons pris soins depuis plusieurs années, nous les connaissons sur le bout de nos doigts, nous avons pris le temps de les améliorer afin qu'elles soient les plus belle, qu'elles soient d'une uniformité dans toute sa structure. Le fait aussi de creuser pour permettre l'installation de l'oléoduc, va briser le travail que nous avons accompli avec les années. Il ne faut pas oublier que la terre, c'est vivant. Ce n'est pas en retirant une partie de la terre arable et en la replacent sur le dessus après les travaux, que tout sera comme avant. Même si nous serons compensé pour les dommages encourus, pour nous se sera du travail de plus à effectuer pour les prochaines années. Cela fait déjà deux ans que nous passons beaucoup de temps à s'informer, à se documenter, à s'interroger sur un projet qui nous a été présenté, devrions nous dire qui nous a été imposé par une compagnie privée.

Il est donc normale que nous soyons en désaccord avec le projet Pipeline St-Laurent tel que présenté, car il brime nos biens à court, moyen et long terme, il nous coûte cher en temps de travail et de représentations, il brimera notre production agricole pour plusieurs années à venir, il y aura une diminution de la valeur de notre terre à cause de la servitude demandée et finalement, la compagnie ne peut nous assurer une exemption de toute poursuite en cas de fuites des conduites.


## Conclusion

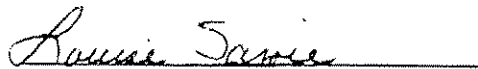
---

Il est donc de notre devoir de défendre nos terres agricoles, afin qu'elles soient respectées par tout individu ou compagnie qui souhaiteraient en faire l'usage autre qu'agricole. Les terres agricoles sont des cibles faciles pour des compagnie comme Pipeline St-Laurent, puisque nous sommes beaucoup plus petit qu'eux, nous sommes propriétaires de grandes superficies et parfois nous sommes isolés et par ce fait nous donnons l'impression d'être seul, mais nous avons les même moyens de communication que les propriétaires urbains. De plus, il est moins coûteux pour eux de passer sur de terres agricoles que sur des zones commerciales ou même résidentielles.

Il ne faut pas prendre nos terres pour acquises, car elles ne le sont pas. Nous sommes un petit nombre avec une grande superficie, c'est pour cette raison que souvent nous avons l'impression d'avoir moins de pouvoir dans la balance, surtout lorsqu'il est question de ce genre de projet. Merci .

Ferme Gérard Rainville et fils inc.

  
Daniel Rainville

  
Louise Savoie

  
Martine Rainville